

Fonctionnement de l'Espace Hogan

www.espacehogan.ch

Règlement du cabinet médical de groupe et Système de gestion de la qualité

Montreux, le 27.07.2006 – Mise à jour du 25.03.2024

L'*Espace Hogan* est un cabinet médical de groupe, ouvert en mai 1989, élargi en 2002, quand il acquiert l'appellation « Espace Hogan -dédié à la psychothérapie ». En 2024 il devient une Sarl.

Il est constitué d'une équipe de médecins FMH et psychologues FSP, associés, spécialisés en psychothérapie.

Le code de déontologie de la FMH et de la FSP représente la base de notre attitude avec nos patients, nos collègues et entre nous.

Nous travaillons avec toute personne qui souhaite **s'impliquer dans un processus de changement**, se mettre en mouvement, faire appel à ses ressources, prendre place dans son corps, sa famille et sa vie, en apaisant les douleurs et développant la créativité.

Nos compétences en psychothérapie couvrent plusieurs domaines :

- Psychothérapie systémique, couple et famille
- Psychothérapie pour enfants et adolescents
- Psychothérapie cognitive-comportementale
- Psychothérapie d'inspiration psychanalytique (PIP)
- Psychothérapie interpersonnelle
- Psychothérapie du Trouble du Stress Post Traumatique : EMDR, PDTR
- Psychothérapie des troubles alimentaires et de l'obésité
- Traitement psychopharmacologique + TPPI (Traitement Psychiatrique Psychothérapeutique intégré)
- Sexologie clinique
- Onirologie médicale (analyse des rêves)
- Hypnose médicale ericksonienne
- **Suivi en réseau des situations psychosociales difficiles**

Les patients nous sont référés par des collègues de la région, par la bouche à oreille et par l'accès direct via l'inscription dans l'annuaire téléphonique (Directories ou internet).

L'*Espace Hogan* fournit un **service rapide et de qualité**, adapté dans la stratégie de traitement, à chaque situation clinique présentée.

Notre *Espace Hogan dédié à la Psychothérapie* rend possible un travail d'équipe en fonction des besoins des patients. **Un travail en réseau avec les divers intervenants est favorisé.**

Nous avons créé un lieu de travail privilégié dans lequel la philosophie de collaboration bannit la relation de pouvoir et laisse place à l'amitié et la prospérité de chacun dans l'affirmation de sa personnalité entière et de sa différence thérapeutique spécifique. Egalement avec les patients, nous nous adaptons avec nos techniques, notre authenticité et formation à leurs besoins, en créant avec chacun un style de relation qui correspond le mieux au cadre thérapeutique qu'on établit. Le plaisir de travailler se ressent et se communique tant au patient qu'entre nous. Il se crée ainsi un vrai levier du changement dans l'action thérapeutique. Peut-être l'élément commun qui nous lie, c'est l'engagement passionné pour la pratique de la psychothérapie et de cet engagement et de notre honnête transparence naît le succès de notre alliance.

Cet *Espace dédié à la Psychothérapie* est conçu pour s'inscrire dans le temps, aussi longtemps que cette flamme de passion pour la psychothérapie animera ceux qui y travaillent. Osons rêver que cet Espace va devenir plus que centenaire et va acquérir une renommée solide.

Dans le fonctionnement quotidien, les médecins de l'équipe gardent une disponibilité permanente pour chacun des psychologues associés, pour les nouveaux cas, les ordonnances, les appréciations de l'utilité d'un certificat d'incapacité de travail ou pas et pour tout conseil ou intervention. Lors des contacts informels ou lors des colloques institutionnels, des cas peuvent être discutés entre collègues et la compétence de chacun peut être sollicitée pour compléter l'action thérapeutique spécifique à un patient donné.

Le Dr Miller, directeur de l'*Espace Hogan*, met des locaux de travail à disposition de collègues associés, indépendants du point de vue du titre de pratique, ou en formation, mais qui en assument la disponibilité de travailler à titre indépendant, en vue de l'obtention de leur droit de libre pratique et d'une poursuite des activités dans le cadre de l'*Espace Hogan*.

Cette mise à disposition des locaux est régie par un **contrat de bail à loyer**.

Chaque partenaire de l'association peut nourrir le sentiment, confirmé par la réalité, qu'il se trouve dans **une situation gagnante, réciproque, pour les patients également.**

Chaque collègue associé indépendant est libre de définir sa propre approche et stratégie thérapeutique, en fonction de sa formation et des intérêts, ayant comme priorité les besoins du patient.

Chaque collègue est responsable en son nom pour le suivi de ses patients, pour **la qualité de son engagement éthique selon le code de déontologie de la FMH et de la SFP.**

La formation continue est la base pour la mise à jour des compétences et de **la qualité des soins et demeure la responsabilité de chacun.**

Le cadre du cabinet médical de groupe permet d'aider un patient, à tour de rôles ou en parallèle, par un ou plusieurs collègues en fonction de la situation clinique du patient.

Toutes les questions administratives sont discutées **4 à 6 fois par année**, le jeudi matin de 8 h 45 à 10. h **Chacun y apporte ses besoins d'amélioration du fonctionnement et ses questions sur le feed-back des patients et une discussion des mesures d'amélioration à apporter en fonction de l'analyse et synthèse réalisées. A tour de rôle un PV du colloque est pris par chaque collègue depuis juin 2002 déjà. Le dossier des Pv's est déposé au secrétariat et accessible à chaque collègue en tout temps.**

Les présentations et discussions des cas cliniques font l'objet des réunions à part, sur demande, en individuel ou en intervision en groupe.

Chaque collègue associé amène son matériel pour son installation et se charge de l'entretien de sa pièce de consultation.

Chaque collègue est libre de rejoindre l'équipe de l'*Espace Hogan* ou de la quitter selon son propre gré, **mais en assurant la bonne fin ou transmission des situations cliniques en cours, moyennant un préavis de 4 mois.** Pour tout nouveau collègue ou toute autre décision, le médecin directeur applique **sa décision en tant que responsable** du fonctionnement du cabinet médical, dans le cadre du contrat de mandat et du contrat de loyer.

Les collègues associés paient à la Sàrl un loyer. Pour le reste, ils fonctionnent en tant qu'indépendants associés et en assument les risques économiques liées à leur pratique (pas assez de travail, factures impayées, imprévisibilité des revenus, charges de loyer à payer, etc)

La mise à disposition de l'espace de travail comporte le chauffage, l'électricité, l'intendance et l'encadrement médical et de responsabilité par les médecins de l'équipe, fait qui permet la réalisation du gain par psychothérapie selon les normes légales définies par TARMED.

Le loyer se paie en fonction des journées de travail, minimum 2 jours par semaine selon les tarifs mentionnés ci-dessous.

- Un loyer de 600.-CHF / mois pour un travail de 2 jours
- Un loyer de 900.- CHF/mois pour un travail de 3 jours
- Un loyer de 1'100.- CHF/mois pour un travail de 4 jours ou plus.

Dans le cadre de ce tarif-loyer, chacun s'organise selon son choix. Ce loyer est payé 12 mois sur 12, sans clauses autres. Il inclut la facturation de la psychothérapie en responsabilité de chaque collègue médecin ou psychologue psychothérapeute associé, la libre utilisation des locaux pour les jours loués, le nettoyage des espaces communs, hall et toilettes, cuisine-secrétariat. Pour une utilisation partielle du bureau, 2 ou 3 jours, un partage de la pièce est de règle, en principe pour tous, car l'espace reste à disposition du propriétaire pour le temps non loué. Ces loyers ne représentent en aucun cas une obligation de la part du Dr Miller ou des collègues associés à remplir des consultations à 100 % du temps pour lequel ils paient le loyer convenu.

La facturation s'effectue au nom de chaque médecin ou psychologue qui assume la responsabilité légale de vérifier chaque mois les notes des prestations effectuées via la Caisse des Médecins. Le revenu de la psychothérapie est versé directement par la Caisse des Médecins sur le compte privé que chaque psychothérapeute associé indépendant ouvre à la Banque Migros.

Chacun des collègues a l'obligation face à lui-même et aux patients de fournir le travail le plus compétent et économique possible, afin **d'installer une renommée liée à son nom qui va se transmettre de bouche à oreille par des patients satisfaits des prestations de leur psychothérapeute.**

L'Espace Hogan a également une activité scientifique et de supervision :

- Présentation des cas cliniques et supervisions en individuel ou en groupe, sur demande ;
- Quatre fois par année, un groupe d'Intervision /supervision en hypnose en présence du patient (2002-2011, à réactiver sur demande) ;
- Recherches cliniques (en 2007, à réactiver sur demande) ;

Aspects administratifs :

Il serait utile et courtois de téléphoner et envoyer un petit rapport au médecin traitant qui nous a envoyé un patient, et cela si possible peu après le début du traitement et à la fin du traitement, en guise de conclusion.

Chaque nouveau patient doit être présenté au médecin superviseur au plus tard à la deuxième séance, s'il n'a pas été présenté directement par le médecin au psychologue mandaté. Les données d'entrées, administratives et d'indication médicale, sont accueillies au premier entretien sur deux fiches : **le formulaire d'accueil – Dossier médical** – et sur la **Fiche socio-démographique**. Une liste des patients de chaque psychologue est tenue à jour en début de chaque mois et affiché sur la porte de l'armoire « Casiers » du secrétariat.

Un formulaire de médication est tenu à jour à chaque moment, en évidence au dossier.

Ces 3 documents : Dossier médical, Fiche socio-démographique et Formulaire de médication Sont versées au DEP- Dossier électronique du patient, via la Société CARA, ainsi que toute lettre de sortie des hôpitaux, ou résumé des traitements.

Le dossier médical doit comporter également copie de chaque ordonnance émise et une fiche récapitulative de la médication donnée.

Les informations entre nous sont véhiculés par des mails interpersonnels ou circulaires et par courrier dans le casier de chaque collègue associé, qui se trouvent au secrétariat du 4^e étage, en plus de la discussion ouverte et transparente lors de chaque rencontre inter-collégiale ou colloque.

Enfin, une plaquette de présentation de notre Espace et des compétences de chacun est à disposition de nos patients, à la salle d'attente et sur le net : www.espacehogan.ch

Je trouve qu'ensemble, nous formons une sacrée bonne équipe !

Dr Nick Miller, Médecin Directeur du Cabinet Médical de Groupe Espace Hogan

Cette mise à jour du « Règlement d'institution » a été lue et approuvée par :

Nom : _____

(Date)

(Signature)